

L'atelier du bijou
07310 Saint-Martin
de-Valamas

lavalleedubijou.com

VAL'EYRIEUX
communauté de communes

la pépinière

de

l'atelier du bijou 

METIERS DE LA BIJOUTERIE

LIVRET D'ACCUEIL

1 - LE PROJET « ATELIER DU BIJOU »

Genèse

En 2010, les anciennes Communauté de communes des Boutières et du Pays du Cheylard s'associaient pour créer une marque territoriale forte autour de l'histoire industrielle bijoutière des Boutières : ainsi, la **vallée du bijou** était née.

Autour de plusieurs entreprises en activité, d'une programmation événementielle régulière (festival du bijou, musique et or dans la vallée du bijou, la Saint-Valentin,...) et de lieux historiques, l'objectif pour les acteurs locaux est de redonner vie à des sites emblématiques, de conserver un patrimoine spécifique et surtout de poursuivre le développement d'une filière encore bien implantée sur le territoire.



En 2014, après la création de la Communauté de communes Val'Eyrieux, les élus ont souhaité renforcer la vie de la filière en créant 2 lieux muséaux, patrimoniaux, vitrine de ces savoir-faire, complémentaires dans leur approche et vivants.

Au Cheylard, **la maison du bijou** voit ainsi le jour en 2015 : coté scène et coté coulisse, cet espace permet de se plonger dans les savoir-faire et autres spécificités de la filière bijoutière locale autour d'expositions, de supports muséographiques actuels.



En 2018 sur Saint-Martin-de-Valamas, Val'Eyrieux installe un deuxième pôle d'attraction autour de l'ancienne « Usine Murat », berceau historique de la filière depuis 1865.

A la fois, centre de formation, pépinière des métiers de la bijouterie et lieu de tourisme expérientiel, **l'atelier du bijou** complète l'offre de la maison du bijou et installe définitivement les Boutières comme un haut lieu de la bijouterie en France.



C'est dans le cadre de ce projet global que les élus ont souhaité créer une pépinière qui permettra de dynamiser la filière, de croiser les savoir-faire, et de renforcer le développement du territoire.

La Communauté de communes Val'Eyrieux qui porte ce projet est accompagné par la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ardèche

L'atelier du bijou est une pépinière d'entreprises spécialisée dans les métiers de la bijouterie. Implantée en centre Ardèche, sur la commune de Saint-Martin-de-Valamas, au cœur du territoire des Boutières, elle offre aux jeunes professionnels de la bijouterie, qui y séjournent pendant une durée maximum de 48 mois, des conditions privilégiées pour se développer :

- 3 ateliers de 15 à 20m² équipés en mobilier.
- Des machines spécifiques de bijouterie mutualisées entre les artisans.
- Un grand espace muséal permettant des formations, des expositions ...
- Une animation assurée par les partenaires du projet : mise en réseau local, suivi personnalisé de l'activité, montée en compétence en matière de commercialisation, formations, organisation d'évènements collectifs, accompagnement à la sortie de pépinière, etc.
- Un loyer modéré (cf. ci-après)

Actualité :

En fonction depuis 2018, la pépinière a hébergé trois artisans bijoutiers ayant pris leur envol pour créer leur propre boutique et en accueille actuellement deux. Un nouvel artisan peut donc entrer en pépinière.

Vous pouvez les découvrir les occupants de l'atelier sur le site internet de la vallée du bijou : <https://www.lavalleedubijou.com/l-atelier-du-bijou/les-artistans-de-la-pepiniere/>

2 - ENTRER EN PEPINIERE

Intégrer une pépinière est un privilège, il est important que le résident en ait conscience. Si le fait d'être résident ouvre des avantages, des devoirs sont également associés à ce projet. Rentrer en pépinière, c'est donc à la fois un coup de pouce et des contraintes. Le jeune professionnel sera ainsi conduit à trouver les réponses aux questions suivantes :

Comment pérenniser mon activité professionnelle ?
Comment vivre de mon métier, mes créations, mes productions ?
Où vais-je m'installer ?
Comment doit évoluer mon travail pour trouver sa clientèle ?
Quel type de clientèle je souhaite développer ?
Comment la trouver, quels salons, quelle communication ?
Comment établir les prix de mes créations ?
(... la liste est longue)

Il est donc important de réfléchir aux objectifs à atteindre, de définir le contenu précis, budgétisé, mis en communication, de ce que sera l'entreprise « métiers d'art » qui émergera en sortie de pépinière.

À méditer : avant de savoir comment on va quelque part, encore faut-il savoir où l'on va...

3- LES CONDITIONS D'ADMISSION

Elles tiennent à :

- Le retour du dossier de candidature, accompagné des documents exigés
- La validation du projet par le comité de pilotage.

La présence à l'atelier du bijou suppose donc que :

- Le résident exerce un métier de la bijouterie.
- Qu'il ait un statut professionnel à l'entrée. Ce statut doit pouvoir évoluer durant le temps de résidence et peut être très basique au départ (par ex. autoentrepreneur)

Durée et coût

- La durée de séjour en pépinière est de 48 mois maximum à partir de la date d'entrée.
- Un loyer mensuel sera demandé aux résidents par la Communauté de Communes, propriétaire des locaux. Il s'agit d'un tarif avantageux, en deçà du coût du marché. Cependant, dans un souci de mise en situation des résidents, cette participation sera progressive :

Année 1 : 100 € TTC/mois

Année 2 : 140 € TTC/mois

Année 3 : 180 € TTC/mois

Année 4 : 220 € TTC/mois

- A ce loyer s'ajoute chaque mois :
 - o La participation aux charges : 30 € TTC / mois
 - o La participation aux frais d'accompagnement : 30 € TTC / mois
 - o Ces participations complémentaires sont fixes dans le temps.

Exemple en année 1 : 100 € + 30 € + 30 € = 160 € TTC de redevance mensuelle.

4 - L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est destiné à préparer la sortie de pépinière. Il s'axe donc autour des compétences transversales à tous les ateliers, et à partir de l'expérience acquise par les partenaires.

Ces compétences dites « transversales » peuvent être regroupées en trois grandes familles :

Organisation / Commercialisation / Communication

Elles n'ont de sens que dans la mesure où la compétence du métier proprement dite est supposée acquise.

L'objectif de l'accompagnement est bien de faire émerger une entreprise bijoutière autonome, capable de vivre de son activité, et de survivre au-delà des trois ans, qui est en général le seuil critique d'une entreprise.

L'accompagnement est constitué de :

- L'accompagnement in situ
- L'organisation d'événementiels
- La formation

L'accompagnement in situ

Il est organisé de la façon suivante :

Un accompagnement in situ par la CMA07 tous les mois sur des thèmes précis. L'objectif est d'aborder régulièrement les compléments d'information nécessaires à l'élaboration d'un projet professionnel, de manière individuelle et collective, en fonction des besoins de résidents.

Ces journées de visite sont préparées en amont avec un thème :

- Réflexion sur le positionnement de l'activité, clientèle, chalandise, gammes de produits, positionnement commercial etc.,
- Calcul de prix, de coûts, aide à la gestion, élaboration de prévisionnels financiers
- Accompagnement à la recherche de locaux
- Organisation d'un événementiel, préparation d'un salon
- Ou tout autre thème en rapport avec le développement de l'activité.

En parallèle, la Communauté de communes Val'Eyrieux accompagne les résidents dans leur insertion locale au niveau professionnel : mise en relation avec des professionnels de la bijouterie, associations de professionnels, proposition d'un parrain, mise en lien avec des événementiels existants ou nouveaux, recherche de locaux en sortie de pépinière etc.

Les résidents sont également associés au projet de la vallée du bijou et à toutes autres initiatives en lien avec la filière.

L'évènementiel

Les résidents co-organisent, en coopération avec la Communauté de communes, le site de proximité, la CMA, les acteurs locaux de la filière, des événementiels commerciaux.

Sont envisagés :

- Des journées « portes ouvertes » : expo-vente, Festival du bijou, journées des métiers d'art
- Des projets collaboratifs, accompagnés de designers ou autres intervenants, afin de concevoir régulièrement de nouvelles collections.

4 - CE QU'IL FAUT VALIDER DURANT LE TEMPS DE RESIDENCE

Bien évidemment, la liste des questions posées précédemment :

- Comment pérenniser mon activité professionnelle ?
- Comment vivre de mon métier, mes créations, mes productions ?
- Où vais-je m'installer ?
- Comment doit évoluer mon travail pour trouver sa clientèle
- Quel type de clientèle je souhaite développer ?
- Comment la trouver, quels salons, quelle communication ?
- Comment établir les prix de mes créations ? (... la liste est longue)

Il est important, durant ce temps de résidence, d'arrêter le plus en amont possible une stratégie, même lorsque la démarche relève plus de l'art que de l'artisanat (pièces uniques par exemple) :

- L'entreprise : statut, forme juridique, fiscale, comptabilité, finalités, positionnement, etc.
- Les créations : pièces uniques, petites séries, commandes, tradition, patrimoine, modernité, évolution des gammes, collaborations, etc.
- La clientèle : locale, nationale, internationale, localisation, sociologie, etc.
- Les facteurs clés de succès : savoir et pouvoir produire, les signaux des marchés, le marketing, les domaines d'activités stratégiques, l'éthique, l'indépendance, la qualité, l'innovation technologique centrée sur le produit, etc.
- La stratégie commerciale : lieux de vente, prix de vente, mise en scène des produits moyens de communication, etc.
- Le lieu d'installation pérenne : le but des partenaires de la pépinière est de voir les jeunes professionnels s'installer localement à l'issue de leur résidence à l'atelier du bijou. Ainsi, ils recevront de l'aide pour rechercher un local, mais il est nécessaire d'anticiper les besoins (niveau d'équipement, emplacements, etc.)

Même lorsque l'activité relève de la TPE (Très Petite Entreprise), il est fondamental de se créer un tableau de bord permettant d'anticiper la pratique, la diffusion, la production, la gestion.

5 - PARTICIPATION, COMPORTEMENT, REGLEMENT INTERIEUR

La vie de la pépinière

Entrer en pépinière, c'est aussi accepter de :

- Verser loyers et participation à l'accompagnement chaque mois,
- Participer activement aux projets qui seront proposés : l'accompagnement et la participation aux événementiels sont obligatoires, dans la mesure où c'est ce qui fonde le projet de pépinière. La pépinière n'est pas uniquement un local mis à disposition pour un coût modique, c'est aussi un dispositif complet de suivi de la jeune entreprise.
- Collaborer pour l'ensemble des contraintes : ménage dans les parties communes, accueil du public, investissement individuel et collectif lors des événements, etc.
- Communiquer sur la pépinière en apposant les logos de l'atelier du bijou et des partenaires dans vos outils de communication.

De plus, il est important qu'une certaine solidarité s'instaure dans les rapports entre résidents. Le parcours de professionnalisation est exigeant, prendre le temps de partager les expériences et les connaissances est une aide précieuse.

Le non-respect de ces engagements pourra conduire à l'exclusion de la pépinière sur décision du comité de pilotage.

La vie dans les locaux

Un règlement intérieur a été rédigé (*voir annexes*), qui définit les règles de vie dans les locaux de la pépinière.

6 - RESSOURCES A DISPOSITION, LIEUX RESSOURCES A MOBILISER

Les partenaires de l'atelier du bijou	Adresse
<u>Communauté de Communes Val'Eyrieux</u>	21 Avenue de Saunier, BP 55 07160 Le Cheylard Tél. : 06 15 58 05 51 Contact : Audrey FOROT Courriel : a.forot@valeyrieux.fr Site : http://www.valeyrieux.fr
<u>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche</u>	70, allée des ondines, BP 356 07503 GUILHERAND GRANGES 8, chemin de Sainte Croix, 07200 AUBENAS Tél. : 04 75 07 54 00 Contact : Laure MONNERY Courriel : l.monneroy@cma-ardeche.f Site Internet : http://www.cma-ardeche.fr/